

DEC150641DR15

Décision portant nomination de M. Sébastien MARAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en décembre 2013 ;

Considérant que M. Sébastien MARAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la Délégation Aquitaine du CNRS, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, l'INRA et l'INSERM du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien MARAIS, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), à compter du 01 février 2015.

M. Sébastien MARAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien MARAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Eplanade des Arts et métiers - BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 février 2015

Le directeur de l'unité
Daniel CHOQUET

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du délégué régional de l'Inserm
Philippe LECONTE